

29 mars 2011

11.344

Question Monika Maire-Hefti**Soutien aux médecins de campagne**

Suite à diverses mesures prises au plan fédéral et souvent encore renforcées au plan cantonal, la survie des cabinets de médecins de campagne est clairement menacée.

Si, dans les agglomérations d'une certaine taille, les cabinets de groupe permettent aux médecins généralistes de répartir et de limiter une part des frais généraux dans les régions isolées et faiblement peuplées, il n'est pas réaliste d'envisager la création de tels cabinets de groupe. Dès lors, le médecin exerçant seul dans une région périphérique, où il n'est pas possible de vendre des médicaments au cabinet, ne peut plus dégager un revenu normal en travaillant de manière raisonnable (à raison de 50 heures par semaine environ).

En effet, la disponibilité bien connue des médecins de campagne, ainsi que leur engagement dans les soins à domicile, permettent d'éviter de nombreuses hospitalisations superflues et de réaliser globalement de substantielles économies. Pour les populations des villages et des régions rurales de notre canton, la disparition d'un cabinet médical de proximité est une véritable catastrophe et elle engendrera d'inévitables surcoûts.

Cette situation, due essentiellement aux changements successifs de tarification notamment des examens de laboratoire et de la valeur du point Tarmed, met gravement en péril une organisation des soins efficace, économique et très appréciée des populations concernées... qui consultent globalement moins que dans les régions urbaines.

Le Conseil d'Etat est-il prêt à envisager des mesures de soutien spécifiques et ciblées pour éviter la disparition programmée des quelques cabinets de médecins de campagne de notre canton?